



**SAINT-HIPPOLYTE**  
BELLE NATURELLE

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT 1180-19

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 13 août 2019, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le **Règlement n°1180-19 - Municipalisation de la rue Annik** ayant pour objet concernant la municipalisation de la rue Annik.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 16 août 2019.

Marie-Ève Huneau  
Greffière et secrétaire-trésorière adjointe